## Délibération du Conseil municipal

## du 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID: 077-217702570-20221215-66\_2022-DE

DATE DE CONVOCATION

08/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**EN EXERCICE**: 27

Présents: M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeannine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Olivier GANDAR - M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE - M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU -

PRÉSENTS: 18

**VOTANTS**: 24

M. Jean-Michel LEMSEN.

Pouvoirs: M. Sébastien COSTARD à M. Maxence GILLE – M. Pierre COURTIER à M. Laurent COURTIAT – Mme Clarisse NOEL à Mme Karine ROUSSET - Mme Christelle REMERE à Mme Nathalie COUILLARD – M. Bertrand GIRAUDEAU à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – Mme Brigitte DA SILVA à M. Jean-Michel

LEMSEN.

N° 66-2022

Absentes excusées: Mme Rafea LAOUADI – Mme Mélanie GENTILS

– Mme Ndeye DIA BRANDONE.

M. Jean-Paul BORIE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Tarification des indemnités des jardins

Le Conseil municipal,

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif annuel appliqué à l'indemnité d'occupation des jardins familiaux à 50,00 € par jardin, plus 50,00 € pour l'eau.

La recette pour l'occupation des jardins familiaux sera imputée à l'article : 752, revenus des immeubles, du budget.

La recette pour l'eau sera imputée à l'article : 70878, remboursement de frais par d'autres redevables, du budget.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 61-2018 du 10 décembre 2018 ayant le même objet.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONTORME

Le Maire.

Maxence GILLE

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul BORIE